

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt six septembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, MOISSON Michel, POSTAL Marie-Françoise.

Etaient absents : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MEZIERES Stéphanie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée communale de la convention d'engagement relative à la mise à disposition de services et de matériel dans le cadre des médiathèques du Réseau Lecture Publique Provence Verdon établie par la Communauté de Communes Provence Verdon.

Cette convention a pour objet d'établir un cadre de partenariat entre la Communauté de Communes et la commune/bibliothèque du Réseau des médiathèques Provence Verdon. Elle a vocation à poser les modalités d'organisation du travail en réseau sur le plan technique et les engagements des divers partenaires. Elle définit, en autres, les règles d'utilisation du logiciel SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque) ainsi que les modalités d'utilisation et de conservation des équipements cofinancés par la Communauté de Communes. La convention est établie pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver, après un vote de 9 POUR les termes de la convention d'engagement relative à la mise à disposition de services et de matériel dans le cadre des médiathèques Provence Verdon ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
PARTAGE Guy



Le secrétaire de séance
DAVIN Yves

N°69

**CONVENTION
D'ENGAGEMENT
RELATIVE A LA MISE
A DISPOSITION DE
SERVICES ET DE
MATERIEL DANS LE
CADRE DES
MEDIATHEQUES
PROVENCE VERDON**

DEPARTEMENT
DU VAR

**COMMUNE
DE VARAGES**

Date de la
convocation :

19 septembre 2025

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 9